

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, S. CHAPUIS, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, C. LAMBERT, N. LAVIER, D. LEBLANC, V. MIGUEL, L. POMMIER, J -Y. RAQUIN

Absents excusés : P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS), M. MONGET (pouvoir à I.CHARRY), M. VEAULIN (pouvoir à S. BIGUEUR)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Néant.

FINANCES ET GESTION

Personnel

Nathalie DUMEY a terminé son contrat avec la commune à fin septembre pour entamer une nouvelle expérience professionnelle. Sa remplaçante, Marie-Noëlle BON, prendra ses fonctions le 3 novembre. A cet effet, le conseil délibère en faveur de la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe qui lui sera attribué à son arrivée, sur la base d'un horaire hebdomadaire de 35 heures.

Le conseil décide de créer un poste d'animateur en arts plastiques qui sera occupé par Mme Jacqueline GUILLOUX selon un horaire mensuel de 7 heures pendant 10 mois dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques inscrites dans la réforme des rythmes scolaires.

Budget – finances

Le conseil valide à l'unanimité la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2015 d'une taxe de séjour sur des bases identiques à celles qui sont en vigueur au sein de la C.A. Beaune Côte et Sud, soit 0,80 € par jour et par personne de plus de 12 ans pour les gîtes à deux épis ou non classés et 1,00 € pour les gîtes à trois épis ou équivalent. Déclaration trimestrielle par les propriétaires (pouvant se faire par Internet) et délivrance par la commune d'un titre de recettes. On rappelle que cette taxe, collectée par les loueurs, est acquittée par les utilisateurs en sus du tarif normal de location.

URBANISME ET TRAVAUX

P.L.U.

La prochaine réunion aura lieu en mairie le 16 octobre à 10h00. Elle sera consacrée à la finalisation du P.A.D.D. et à la reprise de l'étude du zonage, dont en particulier la future ZAC des Plantes, à l'intersection des départementales 239 et 970 en entrée nord de la commune. Les conseillers ont pris connaissance en séance des plans présentant l'ensemble des parcelles objets d'un accord avec les propriétaires et susceptibles à ce titre d'entrer dans l'emprise qui sera finalement retenue pour cette ZAC. L'implantation principale sera constituée par un centre commercial pour lequel la commune a reçu deux offres détaillées de Carrefour et d'Intermarché, que le maire a soumises à l'analyse des conseillers.

Une réunion se tiendra le 29 octobre avec l'OPAC pour examiner les modalités d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la ZAC, qui viendrait en complément de la mission de même nature déjà définie pour la future maison de santé, installée avec la pharmacie à proximité immédiate du centre commercial mais avec un accès pour voitures distinct. Sur ce point, une réunion est programmée le 4 novembre à 14h30 en mairie avec tous les intervenants concernés par la voirie et les réseaux, dont la DRI (direction départementale des routes et infrastructures) et ERDF. Le programme de voirie intégrera la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des deux routes départementales, ce qui sécurisera l'entrée nord de la commune, la plus fréquentée.

Voirie

Un abri à vélos sera installé à proximité de la place de l'église au bénéfice des élèves des lycées et collèges qui empruntent les cars de ramassage. Un éclairage public est prévu, alimenté par panneau photovoltaïque.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Fêtes et cérémonies

En raison du centenaire du début de la guerre de 1914-1918, les cérémonies du 11 novembre revêtiront cette année une ampleur particulière, au cimetière d'abord puis au monument aux Morts de Saint-Loup et enfin en mairie avec l'inauguration de la nouvelle salle TACHON, affectée désormais au bureau de vote et à la salle des mariages. La vie de Paul TACHON, ancien instituteur de l'école communale de Saint-Loup-de-la-Salle mort au combat le 27 novembre 1914, sera retracée dans le cadre de la présentation d'une première tranche d'une fresque murale destinée à faire revivre la mémoire des 50 héros de la première guerre qui compte la nouvelle commune réunifiée. Cette fresque implique dans son élaboration les enfants du CM2, qui animeront la cérémonie par des chants d'époque. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans la salle d'évolution du groupe scolaire.

La fête du 13 juillet dernier s'est soldée avec un bénéfice de 700 euros.

Bulletin municipal

En fonction de la difficulté pour plusieurs associations de faire paraître deux informations annuelles, la rubrique correspondante sera allégée et facultative pour la prochaine édition, au profit d'une présentation des entreprises de la commune, du premier bilan trimestriel des nouvelles activités pédagogiques et d'une information détaillée sur l'avancement du PLU.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Forêt communale

La prochaine tranche d'affouage, réservée à la quarantaine de personnes du groupe 2, sera constituée au sein des coupes 14 et 15 des Trembleaux ainsi que la parcelle 30c du Bois des Volontaires. Le conseil prend à ce sujet la délibération habituelle relative à l'ouverture des cloisonnements et aux règles de taille et de marquage des fûts. Didier LEBLANC, Lionel POMMIER et Jean-Yves RAQUIN sont désignés comme garants.

Il restera ensuite à servir l'année suivante le groupe 3, avant une suspension temporaire de l'affouage pour reconstitution de la réserve forestière.

La vente de futaies communales diligentée par l'ONF le 16 septembre dernier a concerné 128 m³ de billes de bois acquises au prix total de 17.202 € par la société COLAS de Bosjean 71.

Les chemins forestiers, dont le nouveau chemin empierré de la Mailleroye aux Queurles, sont détériorés par des quads ; la gendarmerie sera sollicitée pour contrôler et sanctionner les contrevenants.

Déchets ménagers

Le rapport de la dernière réunion du SIRTOM de Chagny sera retransmis à chaque conseiller dès réception.

Eau potable

Le S.I.E. Basse Dheune, qui devrait intégrer en 2017 la C.A. Chalon Val de Bourgogne, aura d'ici là parachevé la nouvelle installation de traitement des eaux (ferromanganèse et calcaire), dont les travaux qui débutent ce mois-ci seront présentés à tous les habitants intéressés le 28 janvier à Demigny, salle Jacques Copeau.

Le conseil approuve les nouveaux statuts votés le 18 septembre par l'assemblée générale du syndicat.